

CONSEIL MUNICIPAL du 7 décembre 2020

L'an deux mille vingt le 7 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard MOUNIER, Maire.

PRESENTS : Mmes BOUDEVILLE Fatiha, GODAERT Victoria MIGNON Françoise, SWINNEN Dominique, MM. BOSIO Alexis, CERESA Nicolas, CHEYSSIERE-BERTHEZENE Frédéric, COURT Jean-Paul, FULCRAND Jean-Louis, MOUNIER Bernard

EXCUSEE : Mme JOEL WENGER Constance

PROCURATION : Mme JOEL WENGER Constance à M MOUNIER Bernard

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Dominique SWINNEN

Le huis clos, en raison du contexte sanitaire, est voté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

1. Projet culturel

Jean-Paul BONFILS présente le projet culturel et propose aux membres du Conseil municipal de former 3 groupes représentant les 3 secteurs qui seront concernés par les animations à savoir : la vallée de la Hierle- la Bécède, la vallée de Faveyrolles – Monteils et Bourgnolles.

Une communication sur Facebook et par affichage se fera à compter de janvier en plusieurs étapes.

2. Transfert de compétence eau -assainissement Délibération 2020/049

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que :

Vu le Décret n°2020-267 du 17 Mars 2020, portant sur le report du second tour du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, initialement fixé au 22 Mars 2020 par le Décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 20191212- B3-001 approuvant le transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes- Terres Solidaires au 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes -Terres Solidaires du 26 juin 2019 décidant du transfert à la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes des compétences « AEP » et « Assainissement collectif » au 1^{er} janvier 2021 , afin de coordonner les dossiers à l'échelle intercommunale

Considérant la délibération du conseil communautaire de la communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires du 18 novembre 2020 actant :

Le report du transfert de la compétence eau potable et assainissement au 1^{er} Janvier 2023 pendant cette période transitoire

Considérant que la majorité La mise en place d'un appui technique au sein de la communauté de communes sur l'eau potable et l'assainissement requise dès lors que les communes ont trois mois pour délibérer, doit être exprimé par :

Deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci,

Ou

Par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population

Et

Doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée (Selon l'article L.5211-5 du CGCT)

Considérant que dans le cas présent les communes n'ont pas le délai de consultation de trois mois et qu'il faut que les 15 communes de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes se prononcent avant la fin de l'année afin que l'arrêté préfectoral puisse être soumis à la signature du corps préfectoral selon la majorité qualifiée prévues à l'article L. 5211-17-1 ; Monsieur le Maire, propose au conseil municipal de délibérer :

Pour un report du transfert de la compétence eau potable et assainissement à la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes au 1er janvier 2023 ;

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal à dix voix pour et une abstention, vote le report du transfert de la compétence eau potable et assainissement à la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes au 1er janvier 2023 ;

3. Informations sur les travaux

Jean-Louis FULCRAND informe les membres du conseil des différents travaux en cours :

- Des réparations d'urgence ont été réalisées sur les réseaux EU EP de Faveyrolles et de Souliès et reste Bourgnolles

WC public : des contacts ont été repris avec le bureau d'étude mais il apparait des problèmes de compétence du bureau d'étude. Nous attendons également la réponse du COPIL sur le délai de prolongation des travaux.

- Projet extension du sanitaire de la maison de l'eau : en attente de devis chiffré par l'architecte
- Projet télémédecine : une étude est faite sur l'aménagement du garage. Il faudra changer l'usage du local, veiller à l'accessibilité handicap et passer une convention d'utilisation entre la Mairie et le CCAS. Un devis chiffré est demandé à l'architecte.
- Une relance a été faite auprès de l'entreprise VETSEL concernant l'éclairage public défectueux ainsi que pour la commande d'une porte pour le coffret électrique du plan d'eau.
- Des conduites EP sont à découverts depuis les intempéries, il faut les enrobées rapidement pour éviter les dégâts liés au gel.
- Une convention de déneigement a été passée avec l'entreprise Luc TEISSONNIERE pour une durée d'1 an renouvelable. La liste de toutes les routes concernées sur la commune a été acceptée par l'entreprise.
- Monsieur Sylvain TEISSONNIERE, dont le jardin se situe en face du lieu-dit « le Cambon » demande une autorisation de passage sur une partie du chemin dédié à l'activité touristique de la maison de l'eau. Se pose la question de l'entretien du chemin et de la cohabitation pendant la période d'activité de la Maison de l'eau. La commission travaux va faire un projet de convention avec définition des horaires et de l'entretien. Le sentier de l'eau, inscrit dans le projet de village de caractère pourrait par ce chemin rejoindre le sentier de la Maison de l'eau.
- L'implantation des pylônes de téléphonie mobile a pris un peu de retard sur le hameau de Monteils suite à des problèmes de convention de passage sur terrains privés. Le même souci risque de se poser sur Faveyrolles.
- L'association « Déclit et Stimuli » demande à pouvoir disposer d'un local pour pouvoir entreposer des livres. Alexis BOSIO va voir la faisabilité avec le local du comité des fêtes.

- Il est souligné qu'il est très difficile de chauffer la bibliothèque avec les radiateurs électriques. Nicolas CERESA ira faire une vérification des radiateurs et de l'isolation.
- Les paniers de Noël destinés aux propriétaires de + de 65 ans seront distribués en même temps que les bulletins municipaux. Ce dernier est en cours de finalisation.
- La cagnotte Letchi sera lancée avant la période de Noël.
- Nicolas CERESA a pris contact avec l'entreprise TCV sur Lyon pour l'installation d'un City stade au lieu-dit du stade. Il nous présente un prototype avec finition bois estimé à 40000 € hors dalle. Le conseil municipal donne un avis favorable sur le principe tout en ayant conscience des contraintes liées au fait que cet emplacement est le seul lieu permettant la pose d'un hélicoptère et de regroupement de manifestation (cirque par exemple). Frédéric CHEYSSIERE, Alexis BOSIO, Nicolas CERESA et Dominique SWINNEN suivront ce dossier.
- Frédéric CHEYSSIERE informe le conseil municipal que tous les logements sociaux sont loués et que le ramonage des chaudières à gaz et poêles à granulés sont faits.
- Jean-Louis FULCRAND signale que suite aux intempéries le plan d'eau a subi beaucoup de dégâts et qu'il le remettre en état avant la saison estivale.
- Jean-Paul COURT signale qu'il y aura surement beaucoup d'algues la saison prochaine du fait que de nombreux arbres ont été arrachés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Alexis BOSIO

Fatiha BOUDEVILLE

Nicolas CERESA

Frédéric CHEYSSIERE

Jean Paul COURT

Jean-Louis FULCRAND

Victoria GODAERT

Constance JOEL-WENGER

Françoise MIGNON

Bernard MOUNIER

Dominique SWINNEN